

JUILLET 2015



ÉDITO :

Cette deuxième édition du bulletin d'information, compagnon de l'été, a pour vocation d'y recenser succinctement des informations et précisions utiles à vos attentes. La complétude s'y retrouve en consultant notre site internet communal et par l'accueil de nos agents en Mairie.

L'équipe met sa disponibilité et son dynamisme à faire avancer les projets. Ainsi, les appels d'offres auprès des entreprises sont enclenchés pour l'église, la réhabilitation du bâtiment de l'ancien presbytère en gîtes communaux et enfin pour la restauration de la cale du port de Bertignolles

Concernant l'église, édifice remarquable, la convention avec la fondation du patrimoine est effective. En cette occasion, je tiens à rappeler que la réfection s'effectue sur les fonds propres de la commune. Afin de les minimiser, je compte sur vous tous pour adhérer au projet en effectuant un don (via un bulletin ou internet) et en encourageant des donateurs potentiels.

Le hameau de Bertignolles voit sa cale du port en cours de mise en valeur. En effet, à la suite des premiers nettoyages, fraîchement réalisés, l'enlèvement de la jussie est programmé en juillet avant d'être suivi des travaux.

Afin de répondre aux attentes des habitants route de Candes (RD 118), concernant une vitesse excessive des véhicules, une étude d'aménagement de circulation douce, portée par l'ADAC, est en cours de réalisation. Elle aura pour vocation d'identifier les secteurs à équiper.

Cette été, nous accueillerons trois courses qui animeront nos rues ; celle du 16^{ème} rallye des vins de Chinon et du Véron le dimanche 28 juin, qui pour la première fois, comporte une spéciale de passage dans le hameau de Fougères, puis la course cycliste du club sport Chinonais, en hommage aux Frères Raffault le samedi 12 juillet et enfin une des 17 étapes sur les 1025 kms en course à pied de la « Loire Intégrale » avec une arrivée au camping la Fritillaire le lundi 17 août.

A la prochaine rentrée de nos écoliers, une réadaptation des rythmes scolaires prendra effet afin de rendre, d'une part, les Temps d'Activités Périscolaires / Nouvelles Activités Périscolaires plus attractifs et d'autre part, les journées moins denses. Je rappelle que notre école dispose d'installations confortables pour l'éducation de nos enfants, tels que la cantine, les classes, une salle de sport avec le périscolaire ainsi qu'un transport scolaire, au travers desquels je souhaite insister sur l'importance à ce jour, d'inscrire vos enfants dans votre commune de résidence.

C'est avec émotion que la Médaille de la famille a été récemment remise, par l'ensemble du conseil Municipal au nom du préfet, à Raymonde Millerand en présence de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Restant à votre écoute, je vous souhaite un bel été.

Le Maire,
Laurent CHAUVELIN



➤ CONTACT

● MAIRIE

☎ : 02.47.58.81.12 - 📠 : 02.47.58.83.97

E-mail : mairie.savigny-en-veron@wanadoo.fr

Site Internet : www.mairie-savignyenveron.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi

De 8 H 45 à 12 H 30 et de 13 H à 17 H

● PERMANENCES PUBLIQUES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le 1^{er} jeudi du mois :

M. MUREAU Bernard, 1^{er} adjoint
de 10h00 à 13h00

Le 2^{ème} jeudi du mois :

Mme HAILLOT Geneviève, 2^{ème} adjointe
de 16h00 à 19h00

Le 3^{ème} jeudi du mois :

M. MORTIER Gilles, 3^{ème} adjoint
de 10h00 à 13h00

Le 4^{ème} jeudi du mois :

Mme MILLAT Christel, 4^{ème} adjointe
de 16h00 à 19h00

M. CHAUVELIN Laurent, Maire, assure
une présence un samedi matin par mois.
Se renseigner à la Mairie.



**Portable des élus, en cas d'urgence
composez-le : 07.86.29.11.99**

La commune de SAVIGNY-EN-VERON
est membre de l'Amicale des SAVIGNY DE
FRANCE ET DE SUISSE.

Site Internet : www.savigny.net



INFORMATIONS MUNICIPALES

● LANCEMENT D'UNE SOUSCRIPTION POUR RESTAURER L'ÉGLISE

L'église Saint-Michel de Savigny figure parmi l'un des éléments les plus marquants du patrimoine historique de la commune. Les fondations remontent au 12^{ème} siècle. L'édifice actuel a été conçu par Gustave Guérin, un architecte qui a profondément marqué le paysage et l'art religieux d'Indre-et-Loire.

Pour conserver ce patrimoine dans les meilleures conditions, la commune doit impérativement réaliser des travaux de rénovation du clocher et de la façade ouest, ainsi qu'une rampe pour les personnes à mobilité réduite.

Le montant des travaux s'élève à 430 000 € HT. Pour faire face à cette très importante dépense imprévue, la commune a décidé de faire un appel aux dons avec le concours de la Fondation du Patrimoine.

Chaque don occasionne une réduction d'impôt à hauteur de 66 %, par exemple, un foyer qui donne 100 € bénéficiera d'une réduction d'impôt de 66 €.

Vous trouverez dans ce Flash-Infos la plaquette présentant le détail de cette opération ainsi que les modalités à suivre pour faire votre don.

Le défi est lancé en direction des habitants de Savigny, des entreprises bien sûr et de toutes celles et ceux qui ont à cœur de préserver notre patrimoine pour les générations futures. On compte sur vous.

● RÉNOVATION DE LA CALE DU PORT DE BERTIGNOLLES

On ne connaît pas la date exacte de la construction de la cale de Bertignolles. Elle a été édifée au 18^{ème} et 19^{ème} siècle. Aujourd'hui, ce patrimoine historique est totalement envahi par la végétation. Pour répondre aux attentes d'un grand nombre de Savignéens, en particulier, ceux qui demeurent à Bertignolles, la commune a décidé de procéder à sa restauration. Différentes démarches ont été réalisées auprès des Services de l'Etat, les Bâtiments de France, le Conservatoire des Espaces Naturels, le PNR, le Conseil Départemental, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire ... Différentes aides financières ont ainsi pu être obtenues. Les travaux débuteront en septembre prochain et seront achevés courant 2016.

Une association a été mise en place. Elle a participé activement aux travaux de décapage de zones test. Elle sera également impliquée dans l'opération d'arrachage de la jussie prévue en juillet.

● LES SAVIGNÉENS ONT PRIS RENDEZ-VOUS LE 21 MAI 2016

Les 21 et 22 mai prochain, la commune de Savigny-en-Véron accueillera les 26 « Savigny de France et de Suisse ». Il s'agira du 30^{ème} congrès et ce sera la seconde fois. En effet, le précédent congrès s'est tenu en 1991.

A cette occasion, la commune en coopération avec l'ensemble des associations organisera une grande « Cousinade ». Le samedi matin, ce sera la présentation des spécialités de chacun des Savigny : chocolat, bière, fromage, vin, huîtres, gâteaux de toute sorte ... 3 000 personnes sont attendues à ce grand rendez-vous.

L'après-midi différentes animations seront présentées en lien avec les spécificités de Savigny-en-Véron. Le dimanche, la manifestation se poursuivra avec les 400 délégués de l'Amicale des Savigny.

Dès maintenant, tous les habitants de la commune sont invités à réserver cette date et à en parler aux amis. Pour assurer la sécurité, l'accueil, les animations, préparer les expositions et les animations, la commune aura besoin d'un grand nombre de personnes. Toutes les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître au secrétariat. Vous pouvez également prendre contact avec l'adjoint en charge du dossier.

● LES TRAVAUX PROGRAMMÉS AU SECOND TRIMESTRE

Différents travaux vont être réalisés au cours du second trimestre :

- Le chantier de rénovation de l'église doit en principe démarrer avant la fin de l'année.
- Les toilettes situées à proximité de l'ancien camping vont être rénovées.
- Les travaux du lotissement des Louzais doivent débuter en septembre.
- Au niveau de la voirie, différents travaux sont programmés :
 - Réfection des trottoirs du lotissement du Champ Chenin.
 - Remise en état de la rue de la Canche.
 - Renouvellement de l'enrobé rue de la Fontaine Rigault, Impasse des Bateliers et chemin CR 6 (fosse de Raifault).

● MARCHÉ DE NOËL

Le marché de Noël de la commune se tiendra le samedi 05 décembre 2015 de 10 H à 18 H à la salle des fêtes.

Si vous souhaitez participer, veuillez contacter le secrétariat de Mairie pour connaître les modalités de fonctionnement et obtenir le bulletin d'inscription : soit par téléphone au 02 47 58 81 12 ou par mail.

● LES DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS COMMUNALES

Le 28 septembre à 19 heures : réunion d'accueil et d'informations des nouveaux habitants de la commune.

Le 6 octobre à 20 heures : rencontre des acteurs du plan de secours.

Le 22 octobre : présentation du plan de gestion de l'espace naturel des Hauts de Bertignolles par la conférence des espaces naturels.

Le 17 novembre à 20 heures : la deuxième rencontre annuelle des habitants de Savigny.

● ELECTIONS

Les prochaines élections : REGIONALES ➤ sont fixées les dimanches 6 et 13 décembre 2015.

TRANSPORTS SCOLAIRES ANNÉE 2015/2016

☞ Desserte du Collège Henri Becquerel d'Avoine.

Elle est assurée par le SITS (Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires).

Procédure d'inscription :

- Pré-inscription en ligne à l'adresse suivante www.cg37.fr ou à la Mairie de Savigny entre le 1^{er} juin et le 10 juillet 2015
- Validation de la demande d'inscription par le SITS du Pays de Rabelais ou le Conseil Départemental suivant le cas.
- Retrait du titre de transport auprès de la Mairie à partir du 15 juillet ou envoi par courrier sous réserve d'avoir préalablement fourni une photo de l'élève et une enveloppe affranchie à 1,15 €.

Après le 10 juillet, toute demande d'inscription sera effectuée directement auprès du secrétariat du SITS à la Mairie de Chinon (bureau fermé en août). Faute de places disponibles, les élèves seront portés sur liste d'attente.

Le coût annuel du transport est fixé à 150 € par élève. Il est rappelé que l'inscription vaut pour une année complète (aucun remboursement en cas de résiliation en cours d'année sauf en cas de force majeure).

Enfin, les familles redevables de leurs cotisations pour l'année en cours ou les années antérieures devront impérativement s'acquitter des sommes dues avant de réinscrire leurs enfants.

☞ Desserte des lycées, collèges de Chinon et de Saumur et des écoles de Savigny-en-Véron.

Elle est assurée par la CCCVL (Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire).

Procédure d'inscription :

- Les fiches d'inscriptions peuvent être retirées à la mairie ou au siège de la CCCVL. Elles doivent être retournées avec une photo au même endroit jusqu'au 10 juillet. Il est également possible de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante www.cg37.fr, il faudra intégrer une photo de l'élève en format JPG.

- La carte de transport avec son étui sera délivrée dans la limite des places disponibles : soit à la mairie à partir du 15 juillet, soit par courrier sous réserve d'avoir préalablement fournie une enveloppe à votre nom affranchie à 1,15 €, soit au secrétariat des services techniques de la CCCVL – ZA des Louzais – 37420 Savigny-en-Véron.

Après le 10 juillet, toute demande d'inscription sera effectuée directement auprès des Services Techniques.

Tarifs : 120 € / enfant pour les écoles primaires et maternelles.

150 € / enfant pour les collèges et lycées de Chinon et Saumur.

INFORMATIONS PRATIQUES

● ARRIVÉE ET DÉPART DE LA COMMUNE

Pour les personnes s'installant sur la commune, merci de bien vouloir se présenter au secrétariat de Mairie, munies du livret de famille, afin d'effectuer les démarches nécessaires, comme le changement d'adresse sur la carte grise, carte d'identité, inscription sur les listes électorales, le tri sélectif.

Les administrés quittant la commune sont priés de bien vouloir communiquer leur nouvelle adresse et la date de leur départ au secrétariat de Mairie.

● JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). L'attestation de recensement, puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (examens, conduite accompagnée, permis de conduire). Les démarches doivent être effectuées à la Mairie de Savigny. Munissez-vous d'une pièce d'identité et du livret de famille.

● PLAN CANICULE (de juin à août)

Les personnes qui souhaitent se faire recenser sur le registre des personnes vulnérables, doivent venir retirer une fiche d'inscription au secrétariat de Mairie ou la demander par téléphone ou la télécharger sur le site Internet.

Pour les personnes déjà inscrites, merci de nous faire savoir si elles souhaitent toujours figurer sur ce registre.

Sont concernées : les personnes de 65 ans et plus, de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, les personnes handicapées reconnues par la Maison Départementale des Personnes Handicapées 37 (M.D.P.H).

● ORDURES MÉNAGÈRES

Du 1^{er} juin au 25 septembre 2015, une 2^{ème} collecte des ordures ménagères est effectuée le jeudi matin. Les premiers ramassages débutent à 4h30. Les collectes des jours fériés sont décalées d'une journée

Ce service est assuré par le SMICTOM du CHINONNAIS 24, Place Jeanne d'Arc – BP 203 - 37502 CHINON CEDEX

E-mail : smictomduchinonais@smictom.com – site Internet : www.smictom.com

● DÉCHETTERIE

La déchetterie est située ZI du Saugé à Savigny-en-Véron (tél. 02 47 58 94 19).

Elle est ouverte toute l'année aux horaires suivants :

- Le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15
- Du mardi au vendredi de 13h30 à 17h15
- Le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15

Le centre de tri du SMICTOM organise une journée portes ouvertes le samedi 10 octobre 2015. Voir horaires sur le site.

● BORNE DE COLLECTE DES TEXTILES

Une borne de collecte des textiles a été installée sur le parking Pré Vert à l'entrée de Savigny. Cette borne est gérée par le Relais. Il s'agit d'un réseau national d'entreprises d'insertion fondé en partenariat avec Emmaüs France et l'Inter Réseaux de la Fibre Solidaire (IRFS). Cette initiative a permis de créer 2 200 emplois en France.

Dans ce conteneur vous pouvez déposer vos sacs contenant des vêtements, du linge de maison, des chaussures, de la petite maroquinerie (sacs à main, ceintures) et des jouets.

Nous vous remercions de respecter quelques consignes :

- Utiliser des sacs de 20 / 30 litres (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- Veiller à toujours bien fermer ces sacs (ne pas déposer les vêtements en vrac ou dans des cartons).
- Donner des vêtements propres et secs. Ceux souillés (peinture, graisse), mouillés et moisies ne sont pas recyclables.
- Attacher les chaussures par paires. Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.
- Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés. Contacter le numéro indiqué sur la borne.

Pour en savoir plus sur les activités du Relais : www.lerelais.org

● MISE EN GARDE DE L'ESPACE INFO DE L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE

Suite à la recrudescence d'appels téléphoniques de particuliers désorientés par les propositions commerciales de sociétés se présentant au nom de l'Etat, de l'ADEME ou des Espaces INFO ENERGIE et proposant des équipements ou des services (études gratuites, solaire photovoltaïque, pompes à chaleur, détecteurs de fumée, etc.), l'Espace INFO ENERGIE de l'ALE 37 met en garde le public contre le démarchage téléphonique et/ou à domicile qui dans certains cas aboutit à des installations très coûteuses et pas toujours bien réalisées. Elle tient à rappeler que le délai de rétractation en cas de démarchage est de 14 jours. Pour plus d'informations, contactez-les par mail sur contact@ale37.org ou au 02 47 60 90 70 ou le site internet www.ale37.org.

CIVISME

● LE BRUIT

En cette période estivale, il est rappelé qu'un arrêté préfectoral en date du 24/04/2007 (disponible en Mairie) fixe les règles contre les bruits de voisinage. C'est ainsi que sont réglementés les travaux de jardinage ou de bricolage dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par sa durée, sa répétition ou son intensité. **Ces travaux sont autorisés de 8 H 30 à 12 H et de 14 H 30 à 19 H 30 en semaine, de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H le samedi et de 10 H à 12 H le dimanche et les jours fériés.**

● DÉPÔTS SAUVAGES

En application de l'article L. 541-3 du Code de l'Environnement, les dépôts sauvages de déchets ménagers et d'encombrants sont interdits par la loi. Le Maire a le pouvoir et le devoir d'interdire ou de faire cesser ces dépôts sauvages.

● INTERDICTION DU BRÛLAGE

Il est strictement interdit de faire brûler les ordures ménagères et autres déchets à l'air libre (article 84 du règlement sanitaire départemental d'Indre-et-Loire), pour des raisons de sécurité et pour éviter les troubles de voisinage générés par les odeurs, la fumée et/ou pour éviter en période de sécheresse, la propagation d'incendie si les feux ne sont pas surveillés. En conséquence, ces déchets doivent être amenés à la déchetterie.

● DIVAGATION DES CHIENS ET DÉJECTIONS CANINES

La divagation des chiens est interdite. Les chiens ne peuvent errer sur la voie publique qu'à la condition d'être tenus en laisse. Leurs maîtres doivent également veiller à éviter le dépôt de déjections de leurs animaux dans les pelouses, sur les trottoirs, ou tout autre espace aménagé.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DES ASSOCIATIONS

MOIS	JOUR	MANIFESTATIONS	ASSOCIATIONS ORGANISATRICES
JUILLET	- Samedi 18	Soirée western – Le Moulin des Sablons	Association des Cavaliers du Véron
OCTOBRE	- Vendredi 02	Loto – salle des fêtes	Harmonie du Véron
	- Samedi 17	Bourse aux vêtements – salle des fêtes	Association Familiale de Savigny
	- Vendredi 30	Loto – salle des fêtes	Union Sportive Véronaise
	- Samedi 31	Pot au feu – salle des fêtes	Entente de Savigny
NOVEMBRE	- Samedi 07	Loto – salle des fêtes	Comité des Fêtes
	- Samedi 14	Bourse aux jouets – salle des fêtes	Association des Parents d'Elèves
DÉCEMBRE	- Samedi 19	Loto – salle des fêtes	Les Messagers du Véron

Nous rappelons que l'ensemble des associations ainsi que leurs responsables sont présentés sur le site internet de la commune, rubrique « les associations ».